

# REGLEMENT INTERIEUR COVID19

## **Article 1 :**

En application des recommandations sanitaires de la fédération française de danse version 3 du 27 aout 2020, les dispositions ci-après sont prises par le bureau de l'association Ten'dance.

## **Article 2 : agrément des membres**

Pour les personnes ayant contracté le COVID19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le covid19), ayant été en contact avec des malades confirmés ou en provenance de pays considérés à risque pour la propagation du covid19, une consultation médicale s'impose avant la reprise.

En cas de contact avec une personne testée positive, l'adhérent ne sera pas accepté au cours d'après. Il reprendra le cours à la séance suivante si pas d'apparition de signes d'alerte.

## **Article 3 : mesures barrières**

- Lavage avant le cours et fréquent des mains au savon ou au gel hydroalcoolique
- Port du masque obligatoire lors de la circulation dans les locaux – de l'entrée à la sortie des locaux.
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnelles...)
- L'échange ou le partage d'effets personnels est proscrit.
- L'utilisation de matériels personnels est privilégiée. A défaut, le matériel commun est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation.

## **Article 4 : les signes d'alerte**

- Douleur dans la poitrine
- Essoufflement anormal
- Palpitations
- Perte brutale du goût ou de l'odorat
- Fatigue anormale
- Température corporelle supérieure ou égale à 38°C au repos à distance de l'activité.
- Reprise ou apparition d'une toux sèche

## **Article 4 : l'organisation des cours**

- L'entrée du cours se fera par la porte principale de la salle avec masque obligatoire installé selon les bonnes pratiques.
- Un parcours sera à respecter scrupuleusement afin d'éviter toute propagation de virus.
- Chaque adhérent devra venir à la salle avec le strict minimum et prévoir un sac fermé pour y loger ses affaires personnelles (manteaux, chaussures...)
- Des chaises sont à disposition pour mettre les effets personnels lors du change de chaussures spécifiques pour l'utilisation de la salle. La désinfection de la chaise se fera par l'utilisateur après s'en être servi. Du désinfectant et du sopalin seront à disposition.
- Une attestation sur l'honneur devra être signée obligatoirement avant le cours et remise dans une boîte sur une table prévue pour cela à l'entrée de la salle.
- Le lavage des mains est obligatoire avant de rentrer dans l'espace de danses.
- Les cours sont limités à 20 personnes dans la salle sans compter les professeurs.
- Les changements de partenaires seront réduits au strict minimum. Nous privilégierons les couples établis sur l'année complète. Les couples unisexe seront à créer si besoin.
- Entre chaque cours, la salle sera aérée au minimum 10mn (prévoir des vêtements chauds)

## **Article 5 : en cas d'apparitions de symptôme**

- Si un adhérent développe des symptômes et que son test au COVID19 est positif, il doit obligatoirement dans les plus brefs délais avertir un membre du bureau.
- Si ce cas se présente, les cours seront suspendus pour 14 jours après déclaration du cas qui restera anonyme.
- La reprise des cours se fera selon l'article 2 du présent règlement.